

VILLE DE DENAIN

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-027 CONSERVATOIRE du 10 mars 2026

Objet : Manifestation Culturelle

8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ,

« Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un spectacle «**CRÉATION DE LA SUITE PATAPHONIQUE** » ouvert à tous, le **vendredi 3 avril 2026.** »

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à l'association « LES PERCUSSIONS D'ANZIN » représenté par Monsieur RAISON Jean-Louis, 22 rue du pavé 59530 Jolimetz, et par « Max VANDERVOST », 67 rue de l'église 1350 Enines, Belgique qui assureront le spectacle du Conservatoire du **vendredi 3 avril 2026.**

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à **3600€ TTC.**

Article 3 : La prestation aura lieu le **vendredi 3 avril 2026 à 19h00**, entrée libre au théâtre de Denain.

Article 4 : Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 10 mars 2026

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

